

Comprendre votre avis de cotisation



Le processus vous a peut-être pris du temps et des efforts, mais encore une fois cette année, vous avez réussi à remplir votre déclaration de revenus. Bien que vous ayez mené à bien la majeure partie du travail, vous n'avez pas encore tout à fait terminé.

Après avoir examiné votre déclaration de revenus, l'Agence du revenu du Canada (ARC) vous enverra un avis de cotisation. Passez-le en revue attentivement et envisagez de le transmettre à votre conseiller. Avant d'expliquer pourquoi, examinons les principaux éléments de l'avis de cotisation.

Qu'est-ce qu'un avis de cotisation?

L'avis de cotisation est un relevé annuel que l'ARC vous envoie (par la poste ou par voie électronique) après que vous avez produit votre déclaration de revenus. Il indique si vous avez reçu un remboursement ou si vous aviez un montant à payer, ainsi que le montant exact selon le cas. S'il reste un solde impayé, vous devriez le régler rapidement afin d'éviter des frais d'intérêt supplémentaires.

L'avis de cotisation comprend également une description détaillée de votre cotisation fiscale. Vous y trouverez des renseignements sur l'année d'imposition en question, comme votre revenu, vos déductions, vos crédits et l'impôt à payer (fédéral et provincial). Si vous avez fait une erreur au moment de produire votre déclaration, l'ARC la corrigera et expliquera les rajustements effectués. L'avis de cotisation indique également votre plafond de cotisation à un REER pour la prochaine année civile, ainsi que le montant en dollars des pertes en capital nettes inutilisées (le cas échéant) des années précédentes que vous pouvez appliquer pour réduire de futurs gains en capital imposables.

Un conseiller peut vous aider à déchiffrer votre avis de cotisation

Comme vous pouvez le constater, l'avis de cotisation est un aperçu pratique et informatif de vos finances de la dernière année. En le lisant, vous améliorerez votre compréhension globale des types de revenus que vous générez et de vos principales sources d'allègement fiscal. Prenez note de toute erreur (de calcul ou autre) que vous pourriez avoir commise afin de l'éviter lors de vos prochaines déclarations de revenus.

Un conseiller a l'expérience et les compétences nécessaires pour examiner votre avis de cotisation d'un œil critique et offrir des conseils précis sur des questions dont vous n'avez peut-être pas connaissance. Vous pourriez ne pas avoir tiré parti de certaines déductions ou certains crédits qui réduiraient votre impôt à payer ou augmenteraient votre remboursement d'impôt. Si vous faites des dons à des organismes caritatifs, un conseiller pourrait vous recommander – selon votre situation financière – de donner des titres plutôt que de l'argent, ou de reporter le crédit d'impôt pour vos dons à une déclaration de revenus ultérieure afin de maximiser vos économies d'impôt.

Un conseiller pourrait également déceler des occasions de modifier votre portefeuille de placements pour augmenter les gains en capital et les dividendes tout en réduisant le revenu d'intérêt, qui est imposé au taux marginal le plus élevé. Les conseillers sont formés pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de placement fiscalement avantageuses afin que vous puissiez réduire le montant que vous devez chaque année. Ils peuvent aussi collaborer avec d'autres professionnels de leur réseau, comme un comptable, pour vous aider à établir un plan fiscalement judicieux et adapté à votre situation financière particulière.

Il est également utile pour votre conseiller de connaître le montant des pertes en capital inutilisées des années précédentes, car celui-ci pourrait avoir une incidence sur les décisions de vente de titres qui entraînent des gains en capital. Le fait de connaître votre plafond de cotisation à un REER pour l'année à venir aidera votre conseiller à créer ou à réviser votre stratégie concernant le montant à verser. Votre conseiller pourrait aussi vous aider à profiter d'un plan de cotisations préautorisées afin que vous puissiez cotiser automatiquement un montant fixe à votre REER de façon régulière (p. ex., mensuellement) plutôt que d'essayer de verser une seule somme importante annuellement.

Nous pouvons répondre à tous vos besoins en matière de planification du patrimoine et vous aider à gérer vos finances de façon fiscalement avantageuse. [Communiquez avec nous dès aujourd'hui.](#)

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

Cet article a pour but de fournir des renseignements strictement généraux sur certains sujets et ne doit pas être considéré comme un avis fiscal ou juridique. Veuillez obtenir des conseils professionnels indépendants adaptés à vos circonstances particulières. Investia Services financiers inc. est une filiale à part entière de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., une société d'assurance de personnes qui exerce ses activités sous le nom commercial de iA Groupe financier.

investia.ca